

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec*:

- Le conseil municipal a adopté le 16 janvier 2023 le **Règlement numéro 2022-03 décrétant un programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle dans un secteur urbain de la municipalité**;
- Ce règlement a été adopté en vertu de l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca
- Le règlement numéro 2022-03 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Baie-des-Sables, ce 18 janvier 2023.

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier